



L'ÉTAT DE LA SÛRETÉ NUCLÉAIRE ET DE LA RADIOPROTECTION EN RÉGION ILE-DE-FRANCE

BILAN 2025 ET PRINCIPAUX ENJEUX POUR 2026

Dominique BOINA, adjointe au chef de la division de Paris

Anne-Elisabeth SLAVOV, adjointe au chef de la division de Paris

Albane FONTAINE, cheffe de la division d'Orléans

Olivier GREINER, adjoint à la cheffe de la division d'Orléans

29 JUIN 2026

SOMMAIRE

1. L'ASNR ET SES MISSIONS

2. LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

3. LES DIVISIONS DE PARIS ET D'ORLÉANS

4. BILAN 2025 POUR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

01

L'ASNR ET SES MISSIONS

**L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE
ET DE RADIOPROTECTION
EST UNE AUTORITÉ ADMINISTRATIVE INDÉPENDANTE
CRÉÉE LE 1^{ER} JANVIER 2025.**

**Sa création a été inscrite dans la loi n° 2024-450
du 21 mai 2024 relative à l'organisation de la gouvernance
de la sûreté nucléaire et de la radioprotection
pour répondre au défi de la relance de la filière nucléaire.**





LES MISSIONS DE L'ASNR

L'ASNR assure, au nom de l'État,
le contrôle des activités nucléaires civiles
en France et remplit des missions
d'expertise, de recherche,
de formation et d'information des publics.

1. LE CONTRÔLE

2. LA RÉGLEMENTATION

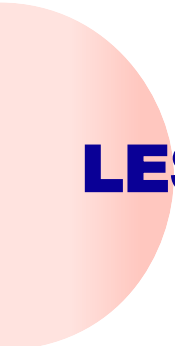
3. LA RECHERCHE

4. L'EXPERTISE

5. EN SITUATION D'URGENCE
RADIOLOGIQUE

6. L'INFORMATION ET LE
DIALOGUE

7. LA FORMATION ET LE
DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE
DE LA RADIOPROTECTION



LES MISSIONS DE L'ASNR

LE CONTROLE

L'ASNR **contrôle les activités nucléaires civiles** tant sur les aspects matériels qu'organisationnels et humains.

LA REGLEMENTATION

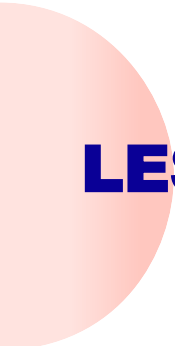
L'ASNR **contribue à l'élaboration de la réglementation**, en donnant son avis au Gouvernement sur les projets de décret et d'arrêté ministériel et en prenant des décisions réglementaires à caractère technique.

LA RECHERCHE

L'ASNR définit des **programmes de recherche pluridisciplinaires**, menés en son sein ou en partenariat avec d'autres organismes de recherche français ou étrangers.

L'EXPERTISE

L'ASNR **expertise la sûreté des installations nucléaires civiles**, évalue les risques des rayonnements ionisants et assure une veille en matière de radioprotection.



LES MISSIONS DE L'ASNR

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

En situation d'urgence radiologique, l'ASNR **conseille les pouvoirs publics sur les actions de protection des populations**. Elle évalue la nature et la gravité de l'événement, son évolution, ses développements possibles, ainsi que les conséquences radiologiques avérées ou potentielles de la situation.

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

L'ASNR **informe le public de l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France** et participe à la mise en œuvre de la transparence en France.
Elle rend compte de son activité au Parlement.
L'ASNR permet à tout citoyen de participer à l'élaboration de ses décisions ayant une incidence sur l'environnement, ainsi qu'à des projets de recherche.

LA FORMATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE LA CULTURE DE RADIOPROTECTION

L'ASNR propose une **offre large de formations** en sûreté nucléaire et radioprotection aux professionnels utilisant les rayonnements ionisants dans le cadre de leur activité.
L'ASNR a pour mission de **contribuer au développement d'une culture de radioprotection chez les citoyens**.



NOS PRINCIPES D'ACTION

1 Indépendance et impartialité

Nous menons nos missions au service de la sûreté et de la radioprotection en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics, des opérateurs et des intérêts privés.

2 Transparence et dialogue

Nous veillons à ce que les citoyens disposent d'une information claire et fiable sur les enjeux nucléaires et radiologiques.

Notre action s'inscrit dans une démarche continue d'échange, de dialogue et de participation de la société à l'élaboration de nos décisions ainsi qu'à nos activités d'expertise et de recherche.

3 Compétence et sens des responsabilités

Nos décisions s'appuient sur les connaissances scientifiques les plus récentes, l'expertise des meilleurs spécialistes, et le sens de la proportion aux enjeux. La culture de sûreté et de radioprotection est au cœur de notre action.

4 Éthique, intégrité et rigueur

Nos actions sont guidées par des principes de rigueur et d'impartialité dans nos activités d'expertise et de contrôle, d'intégrité scientifique et d'éthique.

LE COLLÈGE

En tant qu'Autorité administrative indépendante, l'ASNR est dirigée par un collège de cinq commissaires.

Ses missions :

- Garantir l'indépendance de l'ASNR ;
- Définir la politique générale de l'Autorité en matière de sûreté nucléaire et de radioprotection ;
- Approuver les orientations stratégiques de l'ASNR ;
- Prendre les décisions majeures.



Pierre-Marie
Abadie



Géraldine Pina



Olivier Dubois



Jean-Luc
Lachaume



Stéphanie
Guénot-Bresson

PIERRE-MARIE ABADIE	Président du 13/11/2024 au 12/11/2030 désigné par le président de la République
GÉRALDINE PINA	Commissaire du 15/12/2020 au 09/12/2026 désignée par le président de la République
STÉPHANIE GUÉNOT BRESSON	Commissaire du 10/12/2023 au 09/12/2029 Désignée par le président de la République
OLIVIER DUBOIS	Commissaire du 29/01/2024 au 09/12/2029 désigné par le président du Sénat
JEAN-LUC LACHAUME	Commissaire du 21/12/2018 au 09/12/2026 désigné par le président de l'Assemblée nationale

5 membres nommés par décret

- Fonction à plein temps
- Mandat de 6 ans non renouvelable

CHIFFRES CLEFS

366 M€

Budget 2026
(incluant les recettes issues des activités
de l'ASNR)

2 060

Personnels au 1^{er} janvier 2026
de statuts public et privé

331

Inspecteurs

102

Doctorants
et post-doctorants

60

Docteurs d'État
ou personnes habilitées
à mener des recherches

LES AUTRES CHIFFRES CLEFS DE L'ASNR (EN 2025)

CONTRÔLE

1 951

Inspections

1 900

Décisions individuelles
d'autorisation et
d'enregistrement
délivrées



33 601

Lettres de suite d'inspection
disponibles sur asnr.fr

INTERNATIONAL

74

Accords de coopération
ou projets bilatéraux

44

Pays concernés par
ces accords



67

Accords de coopération
ou projets multilatéraux

EXPERTISE

120

Avis d'expertise

23

Réunions plénières
des groupes
permanents d'experts



PATRIMOINE INTELLECTUEL

au 1^{er} janvier 2026

26

Brevets français
en vigueur
(dont 7 en
copropriété)

41

Brevets en
vigueur
à l'étranger



RECHERCHE

216

Publications
répertoriées au
JCR (*Journal
Citation Reports*)

31

Thèses
soutenues



LES SITES DE L'ASNR

L'ASNR est répartie sur 20 sites à travers la France et en outre-mer

- ▮ Son siège est localisé à **Montrouge**.
- ▮ Ses sites principaux de l'expertise et de la recherche en sûreté nucléaire et en radioprotection se situent à **Fontenay-aux-Roses** et **Cadarache**.
- ▮ **Le Vésinet** est le site principal de la surveillance de l'environnement.
- ▮ Elle dispose également d'antennes d'expertise et de recherche à **Cherbourg**, **les Angles** et **Tahiti**.
- ▮ Elle dispose de **11 divisions territoriales** qui permettent d'exercer les missions de contrôle au plus près des installations nucléaires.

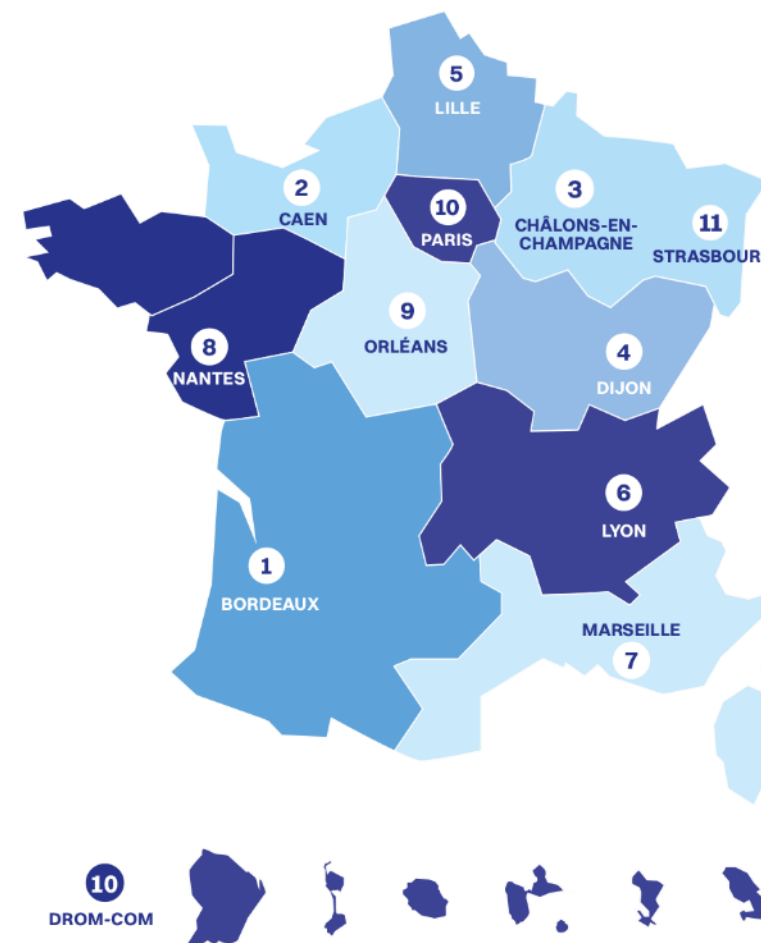


02

LES DIVISIONS TERRITORIALES DE L'ASNR

LES DIVISIONS TERRITORIALES (AU 1^{ER} FÉVRIER 2026)

- | | | |
|--|--|---|
| 1 BORDEAUX
<i>Nouvelle-Aquitaine, Occitanie</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Vincent JECHOUX
CHEF DE DIVISION
Paul de GUIBERT | 5 LILLE
<i>Hauts-de-France</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Julien LABIT
CHEF DE DIVISION
Thibaud MEISGNY | 9 ORLÉANS (1)
<i>Centre-Val de Loire</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Hervé BRÛLÉ
CHEFFE DE DIVISION
Albane FONTAINE |
| 2 CAEN
<i>Normandie</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Claire GRISEZ
CHEF DE DIVISION
Gaëtan LAFFORGUE-MARMET | 6 LYON
<i>Auvergne-Rhône-Alpes</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Olivier DAVID
CHEF DE DIVISION
Paul DURLIAT | 10 PARIS (2)
<i>Île-de-France, DROM-COM</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Emmanuelle GAY
CHEFFE DE DIVISION
Thierry CHRUPEK |
| 3 CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
<i>Grand Est</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEF DE DIVISION
Mathieu RIQUART | 7 MARSEILLE
<i>Corse, Occitanie, Provence-Alpes-Côte d'Azur</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Sébastien FOREST
CHEF DE DIVISION
Pierre JUAN (<i>intérim</i>) | 11 STRASBOURG
<i>Grand Est</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
Marc HOELTZEL
CHEFFE DE DIVISION
Camille PERIER |
| 4 DIJON
<i>Bourgogne-Franche-Comté</i>
DÉLÉGUÉ TERRITORIAL
François VILLEREZ
CHEF DE DIVISION
Marc CHAMPION | 8 NANTES
<i>Bretagne, Pays de la Loire</i>
DÉLÉGUÉE TERRITORIALE
Anne BEAUVAL
CHEFFE DE DIVISION
Caroline BONDOIS | |



- (1) La division d'Orléans intervient en région Île-de-France pour le contrôle des installations nucléaires de base.
 (2) La division de Paris intervient en Martinique, Guadeloupe, Guyane, Mayotte, Réunion, Saint-Pierre-et-Miquelon.

MISSIONS DES DIVISIONS TERRITORIALES

LE CONTROLE

- **Inspections**
- Analyse des **événements significatifs**
- **Sanctions** administratives et pénales
- **Instruction** des modifications matérielles et temporaires des règles d'exploitation pour les installations nucléaires de base
- **Instruction** des autorisations et enregistrement des activités nucléaires

EN SITUATION D'URGENCE RADIOLOGIQUE

- **Appui au préfet** en cas de situation d'urgence
- **Envoi d'inspecteurs sur site**
- **Astreinte** pour répondre aux sollicitations d'urgence 24h/24 – 7j/7 en lien avec l'organisation nationale

L'INFORMATION ET LE DIALOGUE

- Participation aux **commissions locales d'information** (CLI)
- **Publication** des avis d'incident et des lettres de suite d'inspection sur le site asnr.fr
- **Conférences de presse régionales** et réponses aux questions des journalistes
- Participation aux **débats publics locaux** et aux manifestations à destination des professionnels
- Participation à des **actions de formation** ou de **sensibilisation des publics**.

03

LES DIVISIONS DE PARIS ET D'ORLÉANS DE L'ASNR

DIVISIONS DE PARIS ET D'ORLEANS

Division de Paris

La division de Paris **contrôle la radioprotection et le transport de substances radioactives** dans les 8 départements de la région **Ile-de-France** ainsi que les départements et collectivités d'Outre-mer.

EFFECTIFS

22 agents dont :

- 1** chef de division
- 2** cheffes de pôle
- 16** inspecteurs
- 2** agentes administratives
- 1** cheffe de projet

Division d'Orléans

La division d'Orléans **contrôle les installations nucléaires de base** de la région **Ile-de-France** et la sûreté nucléaire, la radioprotection et le transport de substances radioactives dans les 6 départements de la région Centre-Val de Loire.

EFFECTIFS

26 agents dont :

- 1** cheffe de division
- 3** chefs de pôle
- 1** chef de pôle délégué
- 3** agentes administratives
- 18** inspecteurs

PARC D'INSTALLATIONS ET D'ACTIVITÉS CONTRÔLÉES EN ILE-DE-FRANCE

Nucléaire de proximité

Division de
Paris

Dans le domaine médical :

- 28 services de radiothérapie externe ;
- 12 services de curiethérapie ;
- 44 services de médecine nucléaire in-vivo et 12 services de médecine nucléaire in-vitro (biologie médicale) ;
- 150 établissements mettant en œuvre des pratiques interventionnelles radioguidées ;

Dans le domaine industriel et de la recherche :

- 5 sociétés de radiologie industrielle utilisant des appareils de gammagraphie ;
- environ 90 autorisations et 56 enregistrements relatifs à des activités de recherche ;

Activités liées au **transport de substances radioactives**

Laboratoires et organismes agréés par l'ASNR

Installations nucléaires de base

Division
d'Orléans

- le site **CEA de Fontenay-aux-Roses** : 2 INB ;
- le site **CEA de Saclay** : 7 INB ;
- l'usine de production de radioéléments artificiels exploitée par **CIS bio international** à Saclay.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE EN 2025

279

inspections

110 inspections dans le domaine de la sûreté nucléaire ;
144 inspections dans le nucléaire de proximité (dont 4 dans le domaine des sites et sols pollués) ;
19 dans le domaine du transport de substances radioactives ;
6 concernant les organismes et laboratoires agréés par l'ASNR.

16

événements significatifs

11 événements de niveau 1 classés sur l'échelle INES dans le nucléaire de proximité ;
2 événements de niveau 1 de l'échelle INES dans les installations nucléaires de base ;
2 événements de niveau 1 de l'échelle INES dans le domaine du transport de substances radioactives ;
1 événement de niveau 3 de l'échelle INES concernant le Centre de Recherche et de Restauration des Musées de France (C2RMF)

04

BILAN 2025 POUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

4.1

CONTRÔLE DU NUCLÉAIRE DE PROXIMITÉ MÉDICAL



DOMAINE MÉDICAL

En 2025, la radioprotection dans le secteur médical se maintient à un niveau satisfaisant, comparable aux années précédentes, voire progresse sur certains aspects.

L'ASNR appelle à **anticiper les changements techniques, organisationnels et humains** susceptibles de générer des risques.

Ce constat doit toutefois être nuancé en raison de fragilités récurrentes constatées sur l'ensemble des domaines et de la survenue dans certains établissements d'événements significatifs de radioprotection.

Plusieurs signaux de dégradation de la culture de radioprotection sont en effet observés :

- **Des effectifs amoindris** (MERM, médecins, physiciens médicaux),
- **Externalisation insuffisamment maîtrisée** en imagerie des missions de radioprotection (PCR, physiciens médicaux),
- **Complexification des organisations, mutualisations de moyens et dilution des responsabilités** dans un contexte de réforme des autorisations de soins et de rachats de centres.

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (1/3)

Radiothérapie

- Les **fondamentaux sont en place**, mais les démarches de retour d'expérience peinent à se maintenir.
- Des **difficultés persistent** dans le maintien des **démarches de retour d'expérience** et les **analyses de risques**.
- L'ASNR appelle à une **vigilance renforcée** lors du déploiement des **nouvelles techniques et pratiques**.

Curiethérapie

- Une **bonne prise en compte** des règles de radioprotection, avec une amélioration concernant les systèmes **de gestion de la qualité**.
- Le **maintien de l'activité** représente un défi majeur.



Médecine nucléaire

- La situation est **satisfaisante** bien que **contrastée**.
- La **radioprotection des travailleurs** est globalement **bien maîtrisée**, malgré des faiblesses concernant :
 - Les **vérifications des équipements**,
 - La gestion des interventions de **personnels extérieurs**,
 - L'**habilitation** des professionnels.
- L'augmentation des essais cliniques utilisant de nouveaux radionucléides appelle une **vigilance renforcée pour accompagner l'innovation dans un cadre sécurisé**.

DOMAINE MÉDICAL : APPRÉCIATION PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ (2/3)

Pratiques interventionnelles radioguidées

- La **situation progresse** en matière de radioprotection, mais les **blocs opératoires restent moins performants** que les services d'imagerie interventionnelle.
- Des **points de vigilance** demeurent sur :
 - La **mise en conformité des locaux** des établissements,
 - La **formation à la radioprotection** des travailleurs et des patients,
 - La coordination des **mesures de prévention lors de coactivité**.

Scanographie

- Une **bonne prise en compte** des exigences de radioprotection des travailleurs et des patients.
- Des enjeux demeurent sur :
 - L'appropriation du **système de gestion de la qualité**,
 - La formalisation du **corpus documentaire**,
 - Le renforcement d'une **culture de déclaration** et de **retour d'expérience**.
- Concernant les **Cone Beam Computed Tomographie** (CBCT) :
 - Un **écart entre la compréhension théorique et la traduction** en processus formalisés et tracés,
 - Des **non-conformités réglementaires** qui persistent.

DOMAINE MÉDICAL : FOCUS SUR LES ÉVÉNEMENTS SIGNIFICATIFS DE RADIOPROTECTION EN RADIOLOGIE CONVENTIONNELLE (3/3)

L'ASNR nécessaire de la culture de radioprotection après plusieurs événements significatifs affectant des cohortes de patients, notamment pédiatriques.

L'ASNR appelle à renforcer la culture de radioprotection dans le domaine de la radiologie conventionnelle, notamment par la **formalisation des pratiques**, l'**habilitation des personnels** et une meilleure **analyse des doses délivrées**.

Ces événements ont mis en lumière :

- Des **défauts de paramétrage** des équipements,
- Une **formation insuffisante** des professionnels,
- Des **défaillances dans la démarche d'optimisation des doses**.



4.2

CONTRÔLE DES UTILISATIONS INDUSTRIELLES, VÉTÉRINAIRES ET DE LA RECHERCHE



DOMAINES INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

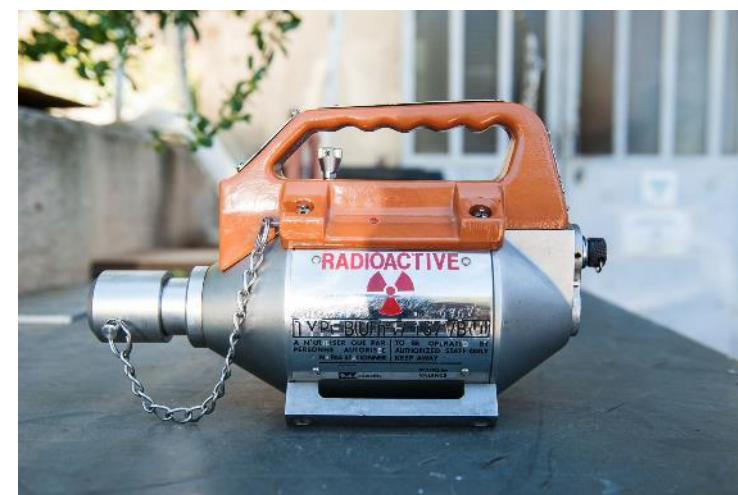
En 2025, l'état de la radioprotection dans les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche reste contrasté, avec des améliorations observées dans plusieurs secteurs mais des écarts persistants selon les activités, les organisations et les moyens mis en œuvre.

Les domaines industriel, vétérinaire et de la recherche présente une **grande diversité** d'activités, de tailles d'établissements et d'applications.

DOMAINES INDUSTRIEL, VETERINAIRE ET DE LA RECHERCHE

Domaine industriel – radiographie

- En raison des enjeux en radioprotection et des risques associés, la **radiographie industrielle**, en particulier la gammagraphie, **reste un secteur prioritaire**.
- La majorité des entreprises **respecte les obligations réglementaires**.
- Des faiblesses récurrentes persistent sur :
 - La **signalisation des zones d'opération sur chantier**,
 - La **qualité hétérogène des dossiers techniques instruits**,
 - La **préparation des chantiers et la coordination** entre donneurs d'ordre et entreprises de radiographie.



DOMAINES INDUSTRIEL, VÉTÉRINAIRE ET DE LA RECHERCHE

Domaines vétérinaire et de la recherche

- La **prise en compte de la radioprotection est satisfaisante** dans l'ensemble.
- Dans le **domaine vétérinaire**, le **recours à des organismes externes pour la radioprotection** (OCR) ne doit pas déresponsabiliser les responsables d'activité nucléaire.
- Pour les **activités de recherche**, des **améliorations** sont à noter, malgré des **non-conformités récurrentes** dans la gestion des déchets et dans la mise en œuvre du programme de vérifications.



4.3

CONTRÔLE DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES DE BASE

SITE CEA DE FONTENAY-AUX-ROSES (1/3)

EN QUELQUES MOTS

Premier centre de recherche du CEA, créé en 1946, le site de Fontenay-aux-Roses comporte **deux installations nucléaires de base en démantèlement** :

- « **Procédé** » : installation de recherche et développement sur le retraitement des combustibles nucléaires, des déchets radioactifs et sur l'examen de combustibles irradiés
- « **Support** » : installation de caractérisation, traitement, reconditionnement et entreposage de déchets radioactifs anciens provenant du démantèlement de l'installation Procédé

Appréciation générale

L'ASNR considère que **le niveau de sûreté du CEA de Fontenay-aux-Roses est acceptable**. Le site doit toutefois maintenir ses efforts pour assurer la sûreté d'exploitation de ses installations.

SITE CEA DE FONTENAY-AUX-ROSES (2/3)

Points de vigilance de l'ASNR

- **L'avancement des travaux de démantèlement** : l'arrêt de deux chantiers majeurs liés au démantèlement en 2023 a entraîné un décalage des échéances. Le CEA doit renforcer sa vigilance sur l'articulation des dossiers et des travaux projetés sur le site et poursuivre la mise en place d'actions fortes pour maîtriser et fiabiliser les délais associés.
- **Maîtrise du risque incendie** : les actions doivent être poursuivies pour atteindre le niveau de sûreté attendu. La qualification du système d'extinction incendie des chaînes blindées de l'installation « Procédé » a été encadrée par une décision de l'ASNR.
- **Gestion des déchets historiques** : deux événements significatifs ont été déclarés sur cette thématique en 2025. Le premier concerne la découverte d'un déchet présentant une activité radiologique supérieure à la limite maximale fixée dans un local d'entreposage et le second un départ de feu lors de la manipulation d'un déchet, qui a conduit au déclenchement du plan d'urgence interne (PUI).

SITE CEA DE FONTENAY-AUX-ROSES (3/3)

DECLenchement DU PUI LE 20 NOVEMBRE 2025

- Un **départ de feu** dans un local de l'installation Procédé lors d'une opération de traitement de déchets a conduit au déclenchement du plan d'urgence interne (PUI) par le CEA. Informée de l'événement par le CEA, l'ASNR a activé son organisation de crise.
- Les **mesures de la radioactivité dans l'environnement** réalisées par le CEA et l'ASNR ont confirmé l'**absence de rejet**.
- L'ASNR a réalisé une **inspection réactive** : les premières interventions réalisées par le CEA dans le cadre de l'événement sont apparues appropriées. Cependant, des insuffisances dans l'analyse des risques préalable et la caractérisation des déchets ont été constatées.
- Les opérations de traitement des déchets ont été mises à l'arrêt.
- L'ASNR attend que le CEA **tire pleinement les enseignements de l'événement**.

Pour en savoir plus : lettre de suite de l'inspection réactive et avis d'incident disponibles sur asnr.fr

SITE CEA DE SACLAY (1/2)

EN QUELQUES MOTS

Fondé au début des années 1950, le site CEA de Saclay comporte **7 installations nucléaires de base (INB)** :

En fonctionnement :

- Le **laboratoire d'essai sur combustibles irradiés** (LECI – INB 50)
- L'**irradiateur Poséidon** (INB 77)
- Une installation de **traitement des effluents liquides radioactifs** (INB 35)

A l'arrêt :

- Le **réacteur Orphée** (INB 101)
- Les **réacteurs Osiris et Isis** (INB 40)

En démantèlement :

- Le **laboratoire de haute activité** (LHA – INB 49)
- Une installation de **traitement des déchets solides radioactifs** (INB 72)

Appréciation générale

L'ASNR considère que les installations nucléaires de base du site CEA de Saclay sont **exploitées dans des conditions de sûreté satisfaisantes dans l'ensemble.**

FAITS MARQUANTS 2025

- **Nouveaux locaux de gestion des situations urgence opérationnels** depuis le 1^{er} janvier 2025
- **Evacuation du dernier générateur isotopique** de l'installation de traitement des déchets solides radioactifs (INB 72)

SITE CEA DE SACLAY (2/2)

Points de vigilance de l'ASNR

- **L'avancement des travaux de préparation au démantèlement et de démantèlement** : la gestion de l'avancée des opérations liées aux travaux de démantèlement et la maîtrise des calendriers associés demeurent un enjeu majeur.
- **Gestion des déchets** : le CEA doit veiller à la bonne adéquation des zones d'entreposage des déchets avec les besoins futurs dans les installations en démantèlement ou en phase de préparation au démantèlement.
- **Surveillance des intervenants extérieurs** : l'ASNR note une amélioration globale des pratiques relatives à la surveillance des intervenants extérieurs. Toutefois, des insuffisances persistent en matière de formalisation et de traçabilité de la surveillance.

USINE DE CIS BIO INTERNATIONAL (1/2)

EN QUELQUES MOTS

L'usine de production de radioéléments artificiels a été mise en service en 1964 par le CEA.

Elle est aujourd'hui exploitée par CIS bio international, appartenant au groupe Curium, qui possède trois sites de production (Etats-Unis, France et Pays-Bas).

L'usine fabrique des **produits radiopharmaceutiques**, utilisés dans les établissements médicaux, pour établir des diagnostics médicaux ou à des fins thérapeutiques.

Appréciation générale

Depuis la dégradation du niveau général de sûreté de l'installation observée en 2023, l'ASNR constate que **CIS bio international s'est fortement mobilisé en 2025** sur plusieurs sujets considérés comme prioritaires par l'ASNR.

Malgré le travail conséquent engagé et les améliorations observées dans le management de la sûreté, CIS bio international **doit poursuivre ses efforts** pour permettre une amélioration significative et durable.

FAITS MARQUANTS 2025

- **Autorisation de fabrication de nouveaux radiopharmaceutiques**
- **Respect de la mise en demeure de l'ASNR de 2024** portant sur l'évacuation de déchets de strontium-90 solides

USINE DE CIS BIO INTERNATIONAL (2/2)

Points de vigilance de l'ASNR

- **Respect des engagements** : l'ASNR constate un nombre conséquent de reports d'échéances associées à des actions décidées à la suite d'inspections ou d'événements significatifs.
- **Culture de sûreté** : les facteurs organisationnels et humains sont prépondérants dans les causes des événements significatifs.
- **Programmation des projets** : les nombreux projets, études et travaux en cours ou à venir nécessitent une programmation plus robuste afin de mieux anticiper l'élaboration et la transmission des dossiers à l'ASNR.

4.4

CONTRÔLE DES SOLS ET SITES POLLUÉS POUR LA RÉGION ILE-DE-FRANCE

APPRÉCIATION DE L'ASNR : ACTIVITÉS DE CONTRÔLE LIÉES À LA GESTION DES SOLS ET SITES POLLUÉS

L'ASNR rappelle que les pratiques d'assainissement des sites pollués radioactifs doivent être mises en œuvre en tenant compte des meilleures méthodes et techniques disponibles, dans des conditions économiques acceptables.

En 2025, l'ASNR a émis huit avis :

- Quatre concernant la gestion de la pollution radiologique de plusieurs sites ;
- Quatre concernant des opérations d'assainissement ou d'aménagement, à destination de l'autorité environnementale.

Six inspections ont été réalisées pour contrôler des opérations d'assainissement en Ile-de-France en 2025 : au fort de Vaujours, au laboratoire de Marie Curie à Arcueil, à l'Île Saint Denis, au fort d'Aubervilliers, sur un site de Mazeau Recyclage à Gennevilliers et à l'Hôpital Paul Brousse (94).

En 2025, la division a également **réalisé sept levées de doute** et mises en sécurité après des découvertes d'objets radioactifs chez des particuliers et a **participé à différentes réunions techniques**, avec le corps préfectoral et la Direction Régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports (DRIEAT) concernant la dépollution de deux sites.

Enfin, la division a participé à la **rédaction d'un « secteur d'information »** concernant la pollution radiologique résiduelle d'un site pollué dans l'Essonne, après son assainissement.



Suivez-nous sur les réseaux sociaux :



Contact presse : Evangelia Petit
evangelia.petit@asnr.fr, 01 46 16 41 42